

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 02 octobre 2019

Date de la convocation: 24/09/2019

Membres en exercice : 12
L'an deux mille dix-neuf et le deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,

Présents : 8
Présents : André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Jean-Baptiste RAMON

Votants : 9

Représentés : Marianne SARTHOU

Excusés : Xavier MACIAS

Absents : Christian COUMET, Françoise TREY

Secrétaire de séance : Alain LARROUDÉ

2019_065 - Objet : MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE C26 POUR LA COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DU BAREGES

Le Président rappelle au Conseil que la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin octroie à la Commission Syndicale de la Vallée du Barèges un droit de passage sur la parcelle C26 à Cauterets au profit de la Régie Sports d'Hiver de Luz Ardiden dans le cadre d'un acte arrivé à terme le 1er juillet 2018.

Suite à cet exposé, le Conseil Syndical, à l'unanimité des délégués présents et représentés,

DECIDE

- **D'OCTROYER** un droit de passage à la Commission Syndicale de la Vallée du Barèges au profit de la Régie Sports d'Hiver Luz Ardiden sur la parcelle C26 à Cauterets pour une durée de 18 ans courant à partir du 1er juillet 2018 ;
- **DE MANDATER** le Président pour signer un acte détaillant les conditions de ce droit de passage.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président,

A. CAZERES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/10/2019 065-256501321-20191002-2019_065-DE